

Rapport autodiagnostic santé et sécurité au travail

Dans l'optique de renouveler ses marchés d'assurance, la commune a organisé plusieurs autodiagnostic de ses pratiques. Les résultats de ces autodiagnostic permettent à la fois d'informer les futurs candidats de l'état actuelle des pratiques, et de permettre à la commune d'identifié les points d'amélioration à mettre en place.

ACHETEUR

Adresse postale :	6 rue Charles de Gaulle
Code postal :	64110
Ville :	Jurançon
Type de collectivité	Commune de 7 000 à 15 000 habitants

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL RESULTATS

Contexte prévention et assurances sur 20 pts	13,3
Politique générale sur 20 pts	12,2
Maitrise opérationnelle sur 20 pts	11,1
Amélioration continue et résilience sur 20 pts	13,9
Résultat total sur 20 pts	12,2

Contexte prévention et assurances

Existe-t-il au sein de l'entité une fonction identifiée en charge des déclarations et du suivi des évènements de risques (accidents, maladies, professionnels ou ordinaires, etc.) ?

Oui

Quels indicateurs sont présents et suivis ?

Absentéisme

Des tableaux de bord (graphiques, indicateurs d'évolution) en lien avec l'absentéisme sont-ils réalisés et communiqués à l'ensemble des acteurs concernés ?

Oui

Estimez-vous les coûts de vos accidents de travail ?

Oui, les coûts directs

Politique générale et organisation

Une politique "Santé et Sécurité au Travail" (stratégie, axes) est-elle définie et impulsée par la direction à son plus haut niveau ?	Oui A travers les PAPRI Pact et DU
Les managers et encadrants sont-ils impliqués en tant que pilotes dans les démarches de prévention santé et sécurité au travail ?	Oui
Des objectifs annuels concernant la santé et la sécurité au travail sont-ils fixés ?	Oui, en cours de mise en place
Une enveloppe budgétaire est-elle dédiée aux questions relatives à la santé sécurité au travail ?	Oui, au budget de fonctionnement, à travers les équipements des bâtiments, et la mise en place d'un SST (en cours)
Une veille réglementaire est-elle effectuée au sein de votre structure ?	Oui
Les agents disposent-ils d'une complémentaire santé ?	Par labellisation
Les agents disposent-ils d'un contrat prévoyance ?	Par conventionnement
Des réflexions et actions spécifiques sur le bien-être, qualité de vie au travail sont-elles menées ?	Oui
Préciser quelles actions ont été mises en place au sein de votre structure :	DU, Formations
Engagez-vous ou facilitez-vous des actions culturelles et/ou sportives dans l'environnement direct (ex : salle de sport) ou indirect (comité d'entreprise) de travail ?	Oui, à travers le CASI, et le CAS (Comité d'action sociale et intercommunal)
Estimez-vous que votre organisation du travail soit optimale (charge, rythme, horaires, autonomie, etc.) ?	Oui, partiellement

Des mesures ont-elles été mises en place facilitant la flexibilité dans l'aménagement du temps de travail ?	Oui Mise en place possible de 4 jours et demi de travail semaine, de télétravail, d'horaires flexibles
Une évaluation des risques professionnels (document unique) a-t-elle été réalisée dans votre établissement ?	En cours Pour une validation et une mise en place en septembre 2026
Existe-t-il un plan d'action en matière de sécurité et santé au travail ?	Plan d'action intégré au document unique
Quel est le pilote du plan d'action ?	Assistant prévention
Le personnel participe-t-il à la démarche d'évaluation des risques professionnels?	Oui, partiellement
Comment est définie l'organisation en matière de santé et sécurité au travail dans votre établissement ?	Managers et encadrants, Référénts locaux, Assistants prévention, Ressources humaines, Médecin et/ou infirmière du travail
La fonction de " Assistant prévention " est-elle assurée au sein de l'établissement ?	Oui
Les assistants prévention se consacrent à cette fonction :	A temps partiel
Les assistants prévention ont-ils une fiche de poste et des missions définies conformément à la réglementation ?	Uniquement pour l'assistant prévention
Existe-il un CST au sein de votre organisme ?	Oui
A quelle fréquence se réunit le CST ?	Fréquence des réunions adaptée aux besoins de la collectivité
Les nouveaux arrivants et agents temporaires sont-ils formés et sensibilisés à la prévention et à la sécurité dès leur arrivée ?	Oui, partiellement

Les risques, leur niveau d'exposition au personnel et la prise en compte dans la démarche prévention

Risques auxquels est exposé le personnel	Le niveau d'exposition	La prise en compte dans la prévention
Activité physique (gestes, postures et port de charge)	> 50%	Oui, systématiquement
Atmosphères poussiéreuses (amiante, autres fibres)	0%	--
Coactivité	0%	--
Rayonnements (ionisants et non ionisants)	0%	--
Equipements de travail	> 10%	Oui, systématiquement
Risques biologiques	0%	--
Risques chimiques	0%	--
Risques électriques	< 10%	Oui, systématiquement
Risques liés aux chutes de hauteur et chutes de plain-pied	> 10%	Oui, systématiquement
Risques liés aux facteurs d'ambiance (bruit, température (chaud et froid), lumière)	> 50%	Oui, systématiquement (Lumière des écrans, absence de rafraîchissement dans certains bâtiments, travail en extérieur, bruits des écoles et centre de loisirs, etc.)
Risques liés au travail isolé	< 10%	Oui, partiellement
Risques psychosociaux (RPS)	> 50%	Oui, partiellement
Risques routiers	< 10%	Oui, systématiquement
Travail en atmosphère explosive (ATEX)	0%	--
Travail sur écran	> 10%	Oui, systématiquement
Vibrations	< 10%	Oui, systématiquement
Intervention sur la voie publique	< 10%	Oui, systématiquement

Maîtrise opérationnelle

La santé et la sécurité au travail sont évoquées lors de :	1/4 h sécurité – En cours de mise en place
Le service de santé au travail (service médical externe) est consulté ?	Suivant les périodicités réglementaires Lors de la conception ou modification d'un poste de travail A la demande du personnel Suite à un accident de travail Après une longue absence
Le respect des consignes de sécurité au poste de travail est-il contrôlé ?	Oui, partiellement
Prenez-vous en compte les contraintes physiques et psychologiques du personnel ?	Oui, via des aménagement technique, le reclassement, des aménagement du temps de travail
Un plan de formation relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail est-il prévu pour :	Les assistants et conseillers de prévention
Disposez-vous d'un registre :	De santé et de sécurité au travail
Existe-t-il des fiches de poste reprenant les risques encourus et leurs moyens de prévention ?	Oui, partiellement
Des procédures sont-elles présentes concernant les pratiques d'habilitation et autorisation de travail ?	Oui
Une organisation est-elle en place pour la mise à disposition des Equipements de Protection Individuelle (EPI) ?	Oui
Les personnels sont-ils informés, formés à l'utilisation et aux conditions d'utilisation des différents Equipements de Protection Individuelle (EPI) ?	Oui
L'utilisateur final est-il associé à l'achat d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) ?	Oui selon les cas et les EPI
Lors des phases de chantiers, un balisage est-il réalisé avec signalement des risques présents ?	Oui, partiellement
Des plans de prévention et protocoles de sécurité sont-ils en place dans votre structure pour des travaux avec des entreprises extérieures ?	Oui, partiellement Contractualisation d'un SPS sur les plus gros chantiers

Amélioration continue et résilience

Les évènements de risques (incidents et accidents du travail, maladies professionnelles) sont-ils recensés ?	Oui, systématiquement
Existe-t-il des procédures (prise en charge, analyse, référents...) dès la survenance d'un évènement (incident ou accident) ?	Oui, systématiquement
Les causes de ces évènements de risques sont-elles systématiquement recherchées ?	Oui
Parmi les actions suivantes, lesquelles font partie des procédures courantes pour la recherche des causes d'accidents ?	Témoignages
Des actions d'améliorations sont-elles définies et mises en place après l'occurrence d'un événement de risques (incidents, accidents, pré-accidents, etc.) ?	Oui, systématiquement
Ces actions sont-elles généralisées à l'ensemble des postes pouvant être impactés par le même évènement ?	Oui, partiellement
Les coûts liés aux accidents/incidents sont-ils utilisés comme indicateurs pour la mise en place d'actions de prévention ?	Non
Comment communiquez-vous autour de l'absentéisme au travail ?	Via l'intranet/magazine interne Autre Via responsable de service et DG
Quelles actions sont menées pendant ou après un arrêt de travail (lié à une maladie ordinaire) ?	Assistance psychologique Visite auprès du médecin du travail suivant la durée de l'arrêt